

Séance du Conseil général du 26 juin 2025

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal N° 03/2025

Relatif à une demande de crédit de CHF 630'000.- pour l'étude relative à l'agrandissement du collège - créations de classes supplémentaires et de locaux annexes

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 26 mai 2025 à 19:30 h. pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
Madame Nicole Cattano, Municipale
Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Pascal Muller, Président
Monsieur Michel Artar, rapporteur
Madame Vivette Pilloud, membre
Monsieur Marc Furrer, membre

M. Cherix, syndic nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La commission a pu transmettre au préalable les questions à la Municipalité.

Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

- Aucune commission Ad hoc n'a été constituée pour ce préavis.
- Les CHF 630'000.- de ce préavis font parties de l'enveloppe budgétaire du projet collège.
- La location des containers au-delà de la date prévue (voir préavis N° 3/2024) n'aura pas d'impact sur le coût de location (CHF 3'900 /mois, soit CHF 46'800/an), car ces charges seront couvertes par la location de celles-ci à l'entente scolaire.
- La Municipalité soutient le projet APEMS. Toutefois, il devra encore être validé au sein du réseau BussiVillAje.
- Quant à l'urbanisme, la Municipalité nous a informé que celui-ci fera l'objet d'une étude plus approfondie.

- Un certificat énergétique CECB+ a été établi pour le bâtiment. Les travaux nécessaires dans le cadre de l'enveloppe thermique, notamment au niveau de la toiture et des fenêtres, sont identifiés et connus de la Municipalité.
- La Municipalité examine actuellement les différentes options de réalisation : entreprise générale, entreprise totale ou gestion en mode traditionnel. La décision sera prise en fonction des avantages et contraintes identifiés pour chaque mode énuméré.

Pour conduire à bien l'exécution de cet ouvrage, la Municipalité s'entourera d'un bureau d'assistance au maître d'œuvre (BAMO).

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- **Vu le préavis municipal N°03/2025 ;**
- **Oui le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

Décide

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 630'000.- pour l'étude relative à l'agrandissement du collège - création de classes supplémentaires et des locaux annexes ;**
- 2. De financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement financier et fractionné selon les besoins du moment ;**
- 3. De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 630'000.- par le compte 350.331 ;**
- 4. De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.**

Pour la Commission :


Pascal Muller, Président


Vivette Pilloud, membre


Michel Artar

Michel Artar, rapporteur


Marc Furrer, membre